



Formulaire de déclaration pour la publicité

à retourner impérativement avant le 1er mars 2010 à l'adresse suivante :
Hôtel de Ville du GOSIER - Déclaration Taxe sur la publicité extérieure
Bd du général de Gaulle - 97190 LE GOSIER

VILLE DU GOSIER

<i>Identité du déclarant (nom, prénom) :</i>	
<i>Raison sociale :</i>	
<i>Adresse siège social :</i>	
<i>CP :</i>	
<i>Tél :</i>	
<i>@mail :</i>	
<i>Nombre de pages envoyées</i>	

Date d'implantation du panneau (si récente)	Date de retrait si définitif	Adresse du terrain d'implantation	Références cadastrales de la parcelle	Nom et Prénom du propriétaire du terrain	Raison sociale affichée sur le dispositif publicitaire (préenseigne)	Dimensions du panneau <u>en mètres</u> (m) ou superficie exploitée en mètres carrés (m ²)	Nature du panneau	Dispositifs dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	<u>Dispositif déroulant</u> : nombre d'affiches effectivement contenues dans le dispositif.	Dispositifs dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	Supports excédant 50 mètres carrés.
								<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date, cachet et signature du déclarant:

.....

Si votre société a cédé certains de ses dispositifs, merci de nous en informer ci-dessous (date de la cession, nom de l'acquéreur...) :

--



VILLE DU GOSIER

Formulaire de déclaration pour la publicité : mode d'emploi

Date d'implantation du panneau (si récente)	Date de retrait si définitif	Adresse du terrain d'implantation	Références cadastrales de la parcelle	Nom et Prénom du propriétaire du terrain	Raison sociale affichée sur le dispositif publicitaire	Dimensions du panneau <u>en mètres</u> (m) ou superficie exploitée en mètres carrés (m ²)	Nature du panneau	Dispositifs dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	Dispositif déroulant : nombre d'affiches effectivement contenues dans le dispositif.	Dispositifs dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	Supports excédant 50 mètres carrés.
02/02/2010		2 rue du Lot	AE012	M. DULAC	Magasin Y	5 m ²	préenseigné	<input checked="" type="checkbox"/>	2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Exemple

☞ Lorsque le dispositif est créé après le 1er janvier, la taxe est due à compter du premier jour du mois suivant celui de la création du dispositif. Lorsque le dispositif est supprimé en cours d'année, la taxe n'est pas due pour les mois restant à courir à compter de la suppression du dispositif.

A adresser à :

**Hôtel de Ville
Déclaration Taxe sur la publicité
Bd du général de Gaulle -
97190 LE GOSIER**

Date, cachet et signature du déclarant:

.....

Si votre société a cédé certains de ses dispositifs, merci de nous en informer ci-dessous (date de la cession, nom de l'acquéreur...):
